

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La Saràl. PINT BAU de L-9806 Hosingen, a introduit pour le compte de Madame Isabelle Heinen, une demande d'autorisation relative à des forages géothermiques - Op d'Burrigplatz à L-9964 Huldange.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/20/0637.

Troisvierges, le 31 août 2020
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Transmis en copie à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 13 août 2020, no. dossier EAU/AUT/20/0637.

Troisvierges, le 31 août 2020
le bourgmestre
signé Edy Mertens



(enlever le 16.09.2020)